

Malte et Chypre; elle a signé des accords commerciaux préférentiels avec le Liban, l'Égypte, l'Espagne et Israël, et un accord non préférentiel avec la Yougoslavie. Elle a également conclu un accord commercial et de coopération technique avec le Liban et négocie actuellement avec l'Algérie.

À l'heure actuelle, on cherche, dans une perspective plus large, à remplacer cette «mosaïque» par un ensemble cohérent d'accords couvrant la coopération économique et technique, l'accès libre ou préférentiel au marché de la Communauté, l'aide financière aux pays les moins développés de la région, de meilleures conditions de vie et de travail pour les travailleurs migrants et leurs familles, la protection de l'environnement, notamment dans la mer Méditerranée. Tous les pays qui bordent la Méditerranée, ainsi que la Jordanie, sont admis à négocier dans le cadre de cette nouvelle perspective.

L'Amérique latine

En 1970, dans la Déclaration de Buenos Aires, les pays d'Amérique latine ont demandé à la Communauté de renforcer ses liens commerciaux et financiers avec eux, de conclure des ententes spéciales pour le commerce des produits agricoles, d'accroître la coopération technique et de réduire les coûts de transport maritime.

En 1971, la Communauté et 22 pays d'Amérique latine ont constitué le Comité de coordination latino-américain. En outre, la Communauté possède des bureaux de liaison au Chili et en Uruguay.

Elle conseille le marché commun

d'Amérique centrale et la zone de libre-échange latino-américaine sur les aspects techniques de l'intégration économique.

La Communauté a passé des accords commerciaux avec l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay et a négocié un accord de coopération commerciale avec le Mexique. Les pays d'Amérique latine participent à son régime des préférences généralisées.

L'Asie

La Communauté, qui a passé un accord de coopération commerciale avec l'Inde et Sri Lanka, en négocie un autre avec le Pakistan et, vraisemblablement, en signera un avec le Bangladesh.

Elle a engagé des pourparlers exploratoires avec l'Iran pour remplacer un accord venu à expiration par un accord commercial et économique plus étendu.

Elle soutient les travaux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (A.S.E.A.N.) visant à promouvoir l'intégration économique de la région.

Les pays en voie de développement de l'Asie sont les principaux bénéficiaires des préférences généralisées de la Communauté.

Les relations avec l'Union soviétique, l'Europe de l'Est et la Chine

Les chefs politiques de la Communauté ont affirmé leur détermination de poursuivre et de développer une politique de détente et de coopération en Europe. Leurs pays ont adopté une position commune à la Con-

férence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) qu'ils considèrent comme un élément important dans l'évolution des relations entre la Communauté et les pays d'Europe de l'Est.

À l'exception de la Chine et de la Yougoslavie, aucun pays communiste n'a reconnu officiellement la Communauté. La Bulgarie, la Hongrie, la Pologne et la Roumanie sont convenues, avec la Commission, d'observer des prix minimaux pour certaines de leurs exportations de produits agricoles vers la Communauté, en évitant les prélèvements à l'importation. Depuis janvier 1972, la Roumanie bénéficie des préférences généralisées. Depuis janvier 1975, les pays dont le commerce est contrôlé par l'État sont couverts par la politique commerciale commune de la Communauté, ce qui signifie qu'ils doivent négocier tout accord avec la Commission qui agit au nom de tous les États membres.

Le Conseil d'assistance économique mutuelle de l'Europe de l'Est (COMECON), dont le siège est à Moscou, est entré en rapport avec la Communauté au sujet du développement d'une coopération plus étroite. Aussi, en 1974, une délégation de la Commission s'est-elle rendue à Moscou pour y entreprendre des pourparlers.

Tous les États membres ont établi des relations diplomatiques avec la Chine, et les autorités chinoises ont, depuis longtemps, signifié qu'elles soutenaient les objectifs de la Communauté. En 1975, la Chine a noué des relations diplomatiques avec la Communauté.